

La Revue Canadienne publie un Album littéraire musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année forment la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST-VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul,	21
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul,	21
Aux deux publications réunies,	41 10
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit	
FRUX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion,	25 40
Deux lignes et au-dessous, première insertion,	25 40
Au-dessous par lignes,	44
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Affecter les lettres.)	

Feuilleton de la Revue Canadienne.

LE CONGRÈS DES ECONOMISTES.

(Suite et fin.)

Bruxelles, le 21 septembre.

La discussion sur la question des avantages et des inconvénients du libre échange, considéré dans les rapports internationaux, avait été close à la fin de la première séance; mais on y est revenu le lendemain à propos de l'influence de la liberté commerciale sur le travail national, ou plutôt les deux questions ont été simultanément traitées. M. Campan, secrétaire de la chambre de commerce de Bordeaux, avait la veille soulevé la question du travail national, en rappelant que l'industrie vinicole, industrie nationale par excellence, loin d'être protégée, est ruinée au contraire par le système restrictif qui tend à implanter dans d'autres parties de la France des industries qui sont bien moins naturelles au pays. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce système nuit aux ouvriers des industries protégées, en leur faisant supporter le poids des crises commerciales que la concurrence internationale fait naître inévitablement. M. Campan a prouvé en mettant en regard la situation relativement heureuse des ouvriers de la Gironde et la misère profonde qui frappe les ouvriers Lillois, misère que MM Kuhlmann et Lesboudais, de Lille, ont constatée en termes énergiques dans le rapport d'une commission d'enquête dont ils avaient fait partie. Dans la séance du 17, M. Wołowski avait nettement posé la question sur la véritable base, en faisant observer que toutes les lois de douanes, sous le point de vue de la protection, ont pour effet de protéger les matières fabriquées, et non le travailleur.

M. Blandin a reproduit la même proposition sous la formule suivante: Le système restrictif ne fait autre chose que de lever une grande prime sur le travail, au bénéfice du capital. M. Duchâteau, retournant à son premier argument, a dit: L'immense majorité des industries en France, en Belgique, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, produisent des objets presque identiques, tels que les lins, les tissus de coton, les draps. Si une de ces nations a une supériorité telle qu'elle puisse produire à des prix inférieurs, avec le régime de la liberté commerciale, chacune achetant au meilleur marché dans son intérêt privé, cette nation seule fournira à la consommation de toutes les autres qui n'auront plus cet aliment à donner au travail national.

Mais avec quoi paieront-elles? a demandé M. Blandin. Ici, M. Duchâteau s'est trouvé dans une impasse. Voici sa réponse: "Quand on n'a pas de produits à échanger, on paie avec la valeur qui a cours dans les pays civilisés, avec de l'argent. C'est ce qu'elles feront."

Nous voilà revenus tous droit à cette vieille théorie de la balance du commerce, théorie toujours victorieusement réfutée, et toujours représentée malgré ses défaites. Le système restrictif a beau faire, il faut qu'il en arrive toujours là lorsqu'il est forcé dans ses derniers retranchements.

S'il est un conte usé, commun et rebattu,

c'est celui de la balance commerciale; mais les partisans du système restrictif y tiennent, parce qu'en définitive ils n'ont pas d'autre argument qui puisse mieux embrouiller une question fort simple. Cependant le peu de solidité de cet argument a été si souvent démontré, que le système restrictif a voulu l'échapper de nouvelles preuves. M. Lechevalier, chef d'escadron d'artillerie à Paris, est venu en aide à la théorie de M. Duchâteau. "Quand une nation s'appauvrit industriellement, a-t-il dit, voici ce qui arrive; elle donne son numéraire successivement en échange des produits qui lui sont nécessaires; son numéraire est transporté dans une autre nation, où il devient bon marché, tandis qu'il devient cher dans la nation qui a été obligée de le donner, et les intéressés qui ont une certaine quantité de numéraire vont le placer dans la nation contre laquelle le combat a eu lieu, en l'échangeant contre la terre et en la plaçant sur la terre avec des garanties hypothécaires. . . De tous ces achats de terre, il résulte un changement de nationalité; il arrive que le possesseur d'un bien, qui vivait laborieusement mais honorablement de son travail, après avoir vendu sa terre, se met dans le commerce; s'il réussit, c'est très bien; mais en général comment se fait ce pas dans les nations qui ne sont pas très industrielles? Les personnes qui emploient leur capital dans les spéculations nouvelles, ne triomphent pas dans ces essais; elles descendent ordinairement de degré en degré, et vous voyez alors des gens qui vivaient par un travail opiniâtre, mais, comme je le disais, noblement sur leur sol, vivre misérablement dans les petites industries, et finir par passer même dans les classes ouvrières.

Après cela, il faut tirer l'échelle, le système restrictif est à bout de voies, il ne peut certes imaginer une théorie qui dépasse celle-ci. Si le système restrictif était détruit en France, la conséquence directe de son abolition serait, d'a-

près M. Lechevalier, l'invasion du sol français par les fils d'Attila; nous assisterions à une nouvelle conquête du pays par les barbares; cette fois seulement elle ne se ferait pas au moyen de l'invasion armée, mais d'une perfide invasion du numéraire; et comme la Gaule a changé son nom en celui de ses conquérants, la France ne tarderait pas à ne plus s'appeler la France, mais l'Angleterre, effrayant résultat du libre échange, bien digne de fixer l'attention de tous les amis de leur pays. Mais la proposition de M. Lechevalier me semble incomplète dans ses termes; cet orateur a été trop modéré dans l'expression de ses craintes lorsqu'il a dit que les anciens propriétaires du sol finiront par passer dans les classes ouvrières. Quand ils auront livré leur numéraire, d'abord contre des marchandises étrangères, et leur sol ensuite, que leur restera-t-il? Leur personne. Eh bien! s'ils continuent à manifester leur goût pour les marchandises de l'étranger, ils finiront par aliéner leur personne elle-même, et la nouvelle Angleterre sera peuplée de trente-cinq millions de serfs taillables et corvéables à merci au profit des opulents conquérants de l'ancienne France. Voilà, en effet, pour rester conséquent on l'on doit faire aboutir le libre échange.

M. Lechevalier avait attaqué la formule: Les produits se paient par les produits. Il appartenait au fils du célèbre auteur de la *Théorie des Deux Richesses*, à M. Horace Say, de venir défendre la plus grande gloire de son père, ce qu'il a fait en exposant en termes précis et décisifs la pierre angulaire de tout l'édifice économique.

M. Duchâteau ne se tenait pas pour battu. Rappelant l'argument des économistes sur la division du travail qui s'établit entre les nations sous l'empire du libre échange, il a dit: L'Angleterre vendra ses cotons, la Belgique ses houilles, chaque peuple ce qu'il produit qui lui est naturel; mais quel sera le rôle que jouera la France dans cette division du travail? On lui a répondu: "Elle vendra ses vins." La France est-elle remplie de vignes, est-elle possible; elle vendra ses soies, je l'admets; encore dans certaines limites; elle vendra des articles de modes, ce qu'on appelle, je crois, dans le commerce, l'article parisien, car en ce genre la supériorité française n'est contestée par personne. Mais ne s'adresse-t-elle pas à nous à l'occasion d'un principe qui cependant est de base, est de fondation dans les discussions commerciales, à savoir qu'en matière d'échange, c'est par la quantité que l'on gagne, et non par la qualité. Or, en faveur de qui serait ici la quantité? Serait-ce en faveur de la France, qui fournirait des vins, des soies, des articles de goût et de modes? Mais ce sont là des articles de consommation excessivement restreints; ce sont des articles qui ne s'adressent qu'aux hautes classes de la société; ce sont des articles de luxe, en un mot. Mais en échange de ces produits, d'autres pays voisins, et l'Angleterre par exemple, nous fourniraient des objets de consommation universelle, nous fourniraient les vêtements de notre population; c'est-à-dire que l'échange serait tout à fait en faveur de nos voisins; et que pour des produits d'un goût exclusif, nous serions privés de tous les autres, et que nous serions réduits à l'état de nations sauvages, nous recevions une masse énorme de marchandises étrangères, et qu'au bout d'un certain temps de ce système, nous serions complètement ruinés au profit de nos voisins."

Un des orateurs qui ont parlé les derniers, M. Jules Barthe, a raconté le petit apologue suivant qui peut servir à illustrer la proposition de M. Duchâteau. "Vous avez tous lu dernièrement dans les journaux à dit M. Barthe, qu'un rat s'était introduit dans le tube essentiel d'une machine à vapeur, et que la machine s'était arrêtée. On a découvert le rat, il est sorti; et savez-vous ce qu'il a dit? "On parle beaucoup de la théorie de la vapeur, mais la vapeur est une utopie; et la preuve, c'est que la machine est arrêtée." Et le petit monstre l'arrêta lumineusement pour nier le principe."

La plaisanterie portait coup parce qu'elle était au fond une bonne raison. La consommation du vin français, des soieries françaises, des articles de goût et de mode est excessivement restreinte, parce que les hautes classes de la société peuvent seules se procurer ces articles, soit; mais faites que la production s'en augmente, faites que leur prix ne les maintienne pas au rang des articles de luxe; par exemple que les Anglais, qui boivent de la mauvaise bière, comme disait le docteur Bowring, puissent recevoir chez eux la plus excellente des boissons, et vous verrez si les vins français resteront un article de consommation restreint, et si la qualité ne se multipliera pas bientôt par la quantité, au grand profit du travail national.

Mais quel argument est celui qui représente trente-cinq millions d'hommes, remarquables par leur intelligence et leurs habitudes laborieuses, possesseurs d'un sol fécond, propriétaires de capitaux qu'en définitive ne sont pas minces, bénis du ciel par la variété de leurs produits naturels, qui les représente, disons-nous, comme prêts à devenir les tributaires d'une seule nation si on a l'imprudence de baisser les barrières qui les séparent d'elle? Le travail s'arrêtera en France? autant vaudrait dire qu'un nouveau Josué arrêterait le soleil.

La puissance industrielle de l'Angleterre est grande sans doute, mais elle a ses limites. Demandez au fabricant de cotons de Manchester si les Etats-Unis, depuis deux ans, ont pu leur envoyer assez de coton en laine pour satisfaire aux besoins de leur manufacture. Leurs travaux sont suspendus parce que la récolte du coton n'a pas été favorable; leur production industrielle est donc limitée par celle du produit naturel, de la matière première. D'ailleurs si, par suite du libre échange la demande des tissus de coton anglais augmentait, la conséquence la plus directe de cet état de choses serait l'élévation du prix de ces tissus, et cette élévation du prix donnerait à la production française les moyens de lutter avec l'Angleterre.

La question discutée dans cette séance a été supérieurement traitée par M. de Brouckere, président du congrès. Impossible d'être plus net, plus solide, plus décisif. Nous empruntons quelques passages de son habile argumentation. "On vous a dit hier que ce qui distingue les temps modernes des temps anciens, c'est le travail. Mais le travail est un moyen; le but, c'est la jouissance. Ce qui distingue les temps modernes des temps anciens, c'est que tout le monde dans la société actuelle a une plus grande somme de jouissances à sa disposition que dans les autres siècles, par la simplification du travail demandé pour arriver à un produit donné. Le travail est un moyen d'arriver à des jouissances. Si, avec moins de travail, nous produisons la même utilité, ou, en d'autres termes, si nous conservons aux choses leur utilité, c'est-à-dire le désir que nous avons d'en jouir, et que nous diminuons la valeur de ces choses, c'est le travail, chacun de nous devra moins travailler pour avoir la même jouissance, ou, en travaillant autant, nous augmenterons la quantité de ces jouissances.

"Je vais rentrer en plein dans le système protectionniste. Je suppose pour un moment qu'un des peuples du Nord veuille introduire chez lui la culture du café. Vous le savez, la plante du café doit sa force et l'abondance de ses fruits à la chaleur des tropiques. Que fera-t-il à ces plantes? Il faudra créer une chaleur artificielle, en d'autres termes, il faudra non seulement livrer la terre à la culture du café, mais bâtir des serres, immobiliser une masse de capitaux sous forme de pierres, de fer, de vitres; vous emploierez six fois autant d'ouvriers que sous la zone torride. Maintenant que viendraient dire les fabricants, les cultivateurs du café? Nous sommes dans les meilleures conditions possibles pour être protégés; car nous avons immobilisé beaucoup de capitaux, nous employons un très grand nombre d'ouvriers, six fois autant qu'en employant sous les tropiques. Voyons maintenant ce qui en résulte pour le pays. Vous employez six fois autant d'ouvriers, le café coûte six fois plus cher, et alors de deux choses l'une: ou chacun de nous consacrera à boire du café la même partie de sa fortune qu'il y consacrait autrefois, et il ne prendra alors que le sixième de la quantité de café qu'il a aujourd'hui à sa disposition, c'est-à-dire qu'il y aura pour lui privation de cinq sixièmes du café qu'il consommait aujourd'hui, et par cette privation de cinq sixièmes, vous n'aurez à fournir qu'un sixième; vous n'emploierez donc pas plus d'ouvriers. Mais il peut arriver que, comme le café est devenu un besoin pour les populations qui ne pourraient y renoncer, on consomme autant de café; alors chacun de nous consacrera au café six fois autant d'argent qu'autrefois, et tout cet argent, nous l'aurons en moins pour les autres besoins. Nous demanderons alors autant de produits de moins à toutes les autres industries, qui diminueront d'autant le nombre de leurs ouvriers."

NOUVELLES ETRANGERES.

Origine de quelques végétaux cultivés en France.—Nous ne croyons pas sans intérêt de donner à nos lecteurs une notice exacte de l'origine des végétaux cultivés en Europe, d'après des traditions universellement admises.

Lorsqu'on voit les amateurs de fleurs très rechercher avec tout de soins et de peines l'origine d'un dahlia ou d'une rose, il ne nous paraît pas hors de propos d'enseigner en peu de mots à chacun l'origine des produits qui entrent chaque jour dans sa nourriture.

Le froment, l'orge, l'épeautre, ne sont pas des espèces naturelles, mais des produits de la culture; ce sont sans doute les conquêtes les plus anciennes du travail de l'homme. Trouvés à l'état sauvage par Michaux et par Olivier dans la Mésopotamie et dans la Perse, elle provenaient à n'en pas douter de cultures abandonnées depuis longues années.

L'avoine (*avena sativa*), celle de l'Europe n'est point la même que l'avoine des anciens, qui appartenait aux espèces *sterilis*, *fatua*, *bubosa*, etc., et n'était qu'une plante fourragère. Celle cultivée maintenant chez nous est originaire, dit Linné, de l'île de Juan Fernandez (dans l'Amérique méridionale).

Le seigle, cultivé en Thrace au temps de Galien sous le nom de *brizta*, nom qu'il porte encore aujourd'hui dans ce pays, est originaire des

steppes du Caucase vers la mer Caspienne. C'est également un produit de la culture.

Le riz est originaire, selon Klein, de l'Indo-tan et des îles de la Sonde.

Le maïs fut importé d'abord en Asie, puis d'Asie en Europe. Une espèce de riz connue sous le nom de *quatantam*, trouvée à l'état sauvage au Paraguay par le célèbre naturaliste St-Hilaire, est aujourd'hui très-répandue dans la consommation.

L'origine du maïs est douteuse. Le savant que nous venons de citer, pense que l'antiquité l'a connu. Toutefois cette opinion a trouvé de nombreux adversaires.

Le sorgho était inconnu des anciens. La Russie l'a reçu des Grecs, et l'appelle *greczicka* il a été cultivé d'abord en Bulgarie. On pense que c'est un produit de la Sibirie méridionale. Les Arabes en faisaient usage de toute antiquité.

C'est d'eux que les Polonais en apprirent la culture et l'emploi, et le vulgarisèrent dans toute l'Europe.

La lentille, la vesce, le pois chiche et le lupin, tous quatre originaires de l'Asie orientale, furent cultivés par l'antiquité. C'est dans l'Asie Mineure que les modernes les trouverent à l'état sauvage.

Le pois vert commun vient de l'Asie Mineure.

La fève haricot, la fève, variété de la fève obtenue par la culture, viennent de l'Inde orientale.

La luzerne croit en Perse à l'état sauvage. Le *sorgho* et le *trèfle rouge* croissent à l'état sauvage dans tous les lieux incultes de l'Europe.

Le houblon est une plante indigène de la Turquie, de la Grèce et de toute l'Europe tempérée. Le chanvre, si l'on en croit Hérodote, vient de la Scythie, c'est-à-dire des tribus nomades de la grande Tartarie.

Le lin croit à l'état sauvage en Egypte.

Le *topinambour* est une importation du Pérou. La carotte, le navet, le coiza, la spirgule, le pimprenelle, la chicoree, sont des plantes indigènes en Europe.

La garance croit à l'état sauvage en Turquie. La pomme de terre fut importée des Cordillères en Amérique et particulièrement du Chili.

La betterave ne croit à l'état sauvage que sur les bords du Tage.

Nos arbres fruitiers, le pommier le prunier, le cerisier, l'amandier, l'abricotier, le pêcher, nous nos fruits à noyaux, sont venus de l'Asie en Italie, et de là se sont répandus dans toute l'Europe. Les fruits à pépins, à l'exception de la vigne qui vient de l'Asie centrale, sont indigènes de l'Europe; l'orange, le citron, la grenade et la figue sont originaires des provinces de l'Asie riveraines de la Méditerranée.

Réforme postale.—M. Rowland-Hill, secrétaire général des postes, dans un dîner qu'il donna récemment une société commerciale de Liverpool, racontait, entre autres faits curieux, sur l'administration dont il fait partie, qu'un moment même on lui quitta Londres, il avait vu arriver, à Easton-Square, un de ces envois qu'on expédie tous les jours par les grands terrées: cet envoi remplissait six grands omnibus; le samedi soir, il en faut neuf. Le nombre des lettres tombées au rebut, depuis l'établissement du *penny-postage*, n'est qu'une insignifiante fraction de la totalité, la 200e partie à peu près. Cependant la moyenne des valeurs trouvées irrégulièrement dans ces lettres, en espèces, banknotes et lettres de change, est encore de 400,000 livres sterl. (10 millions de francs). On trouve aussi des milliers de livres sterl. dans des lettres sans adresses.

Avant l'introduction du *penny-postage*, le nombre des lettres taxées, non compris les affranchissements, était annuellement de 75 millions. Il s'est élevé l'année dernière à 299,500,000, c'est-à-dire au quadruple. Ce n'est pas encore assez pour que le *post-office* retrouve la totalité de son énorme et ancien revenu. Aujourd'hui, le nombre des lettres distribuées dans le district de Londres, comprenant un cercle d'un rayon de douze milles autour du *post-office* de Saint-Martin-le-Grand, est aussi considérable que celui des lettres délivrées sous l'ancien système dans tout le Royaume-Uni. Le progrès est continu et rapide. On comptait l'année dernière 25 millions de lettres de plus que l'année antérieure. L'adoption de la taxe d'un penny n'entraîne en rien les autres améliorations du service, comme on avait par l'appréhender. Les grandes villes, qui ne communiquent alors avec Londres que par une seule maille, en ont deux aujourd'hui, et le nombre des bureaux de poste de toute espèce est élevé de 2,000 à 4,000 dans l'Angleterre et le pays de Galles.

Depuis l'établissement de la taxe uniforme en Angleterre, on peut se dispenser d'affranchir ses lettres à la poste; en collant sur l'adresse une espèce de marque ou timbre que l'on se procure au prix d'un penny (1 décime), taux de la taxe pour l'intérieur.

Le *post-office* anglais vient encore d'étendre les facilités de ce système, en créant de nouveaux timbres destinés de préférence à l'affranchissement préalable des lettres pour l'étranger.

Les timbres qui ont commencé à être délivrés au public, le 13 septembre, sont de la valeur d'un shelling chacun, de couleur verte et de forme octogone, afin que l'on puisse les distinguer facilement des petits timbres (d'un penny) déjà en usage. — Les nouveaux timbres peuvent, à la rigueur, servir pour l'intérieur aussi bien que pour l'étranger; mais ils sont surtout destinés comme nous venons de le dire, à l'affranchissement des lettres pour les Etats-Unis, pour l'Inde, la Chine, les Indes occidentales, la Nouvelle-Galles du Sud, la Nouvelle-Zélande et autres pays pour lesquels le prix de l'affranchissement est de 1 shelling. D'autres timbres de poste doivent être établis ultérieurement, et il paraît que l'on en créera de 4 et de 6 pence pour éviter l'embarras de placer, comme on le fait aujourd'hui, toute une rangée de petits timbres à un penny sur une lettre destinée pour l'intérieur.

Le gouvernement britannique ne néglige, comme on le voit, aucun moyen de compléter la réforme postale commencée sous les auspices de Rowland-Hill.

—Voici un fait qui peut donner une idée des affaires énormes auxquelles se livrent les grandes maisons de banque anglaises. La maison Gower, Neveu et comp., dont la faillite a été déclarée la semaine dernière, avait souscrit, en 1845, pour \$45,000 liv. st. (21,125,000 fr.), et en 1846 pour 563,000 liv. st. (14,075,000 fr.) d'actions de nouveaux chemins de fer. Ainsi, en deux années, cette maison s'était engagée pour la somme énorme de 1,408,000 livres st. (35,200,000 fr. pour les chemins de fer seulement.

—On vient de faire à New-York des expériences fort curieuses avec le télégraphe électrique, afin de déterminer la différence des longitudes entre New-York, Philadelphie et Washington. On a tiré deux conclusions importantes de ces expériences: d'abord, grâce au télégraphe électrique, on a pu comparer l'heure indiquée par deux horloges placées à 320 kilomètres de distance avec autant de précision que si elles s'étaient trouvées dans deux chambres adjacentes; ensuite le temps nécessaire au fluide pour communiquer de New-York à Washington et pour revenir au point de départ, c'est-à-dire pour parcourir 734 kilomètres, n'est qu'une fraction de seconde tellement minime qu'elle est inappréciable à Polvervaier le plus exercé. Ceci explique comment M. Bain d'Edimbourg, l'inventeur de l'horloge électrique, a pu offrir d'appliquer ce principe aux horloges de cette ville et de Glasgow, de manière à les mettre en mouvement par une seule et même impulsion centrale, et à indiquer le temps exact au même moment à 74 kilomètres de distance.

ESPAGNE.—La *Gazette de Madrid* du 26 publie divers décrets relatifs à des mesures financières assez importantes.

Aux termes d'une de ces ordonnances, les produits de toutes les propriétés nationales, ceux des mines d'Almaden et autres du royaume, et les excédents de recettes de toutes les caisses coloniales seront destinés au paiement des intérêts de la dette intérieure et étrangère 3 pour cent.

D'après un autre décret, la junta directrice de la dette publique préparera un projet de contrat avec la banque espagnole de Saint-Ferdinand; cet établissement s'engagera pendant dix ans à mettre à la disposition de la direction de la dette publique, à la date des 30 juin et 31 décembre de chaque année, le montant des semestres des intérêts conformément au budget approuvé par les Cortès.

Le bruit courait à Londres qu'Espertero était tombé malade, et que son retour en Espagne était ajourné.

L'ESPAGNE ET L'ITALIE.—Les mouvements qui agitent l'Italie ont trouvé sympathie dans la presse libérale de Madrid, et ont donné lieu à quelques manifestations dans le but d'envoyer une légion espagnole en Italie pour appuyer les états pontificaux, et défendre l'indépendance italienne.

Ce corps d'armée serait composé de dix mille hommes, infanterie, cavalerie et artillerie.

En attendant l'exécution de ce projet, quelques officiers qui ne sont pas en activité ont rédigé une pétition à la reine pour obtenir la permission d'offrir leurs services à Pie IX.

Catholicisme aux Etats-Unis.—Le 17 du courant, Mgr. Timon, nouvel évêque de Buffalo, a été consacré à New-York. Le prélat consécrateur était Mgr. Hughes assisté de NN. SS. McClosky et Walsh. Mgr. Kenrick, évêque de Philadelphie, prononça à cette occasion un magnifique discours sur la dignité de l'Episcopat.

Le nouveau diocèse d'Albany comprend tout le territoire situé entre les frontières septentrionales et orientales de l'Etat, la ligne septentrionale de la Pennsylvanie prolongée à travers le Connecticut, et les limites orientales des comtés de Cayuga, Tompkins et Tioga. (Nous tirons ces détails de *Freeman's Journal*.)